

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02/2024

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE HALLE BOULISTE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE ARCHE AGGLO

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, MAUSSERT Karine pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, MINGORANCE Anita.

Absent : LAFOND Florian.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie "hors taxes" s'il concerne une dépense d'investissement, et "toutes taxes comprises" s'il se rapporte à une dépense de fonctionnement.

M. le Maire propose de demander un fonds de concours de 50 000,00 € pour financer les travaux de construction d'une halle bouliste.

Le coût des travaux est estimé à 680 500 € HT auquel il faut ajouter 20 000 € d'équipement pour le mur d'escalade et 75 750 € HT pour l'ingénierie, soit un coût total de 776 250 € HT.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré avec 24 voix pour et 1 abstention :

- Demande à ARCHE Agglo, le versement d'un fonds de concours de 50 000,00 € pour financer les travaux de construction d'une halle bouliste pour un coût estimé à 776 250 € HT.
- Précise que le fonds de concours sera imputé au compte 13251 du Budget Principal de la commune.
- Précise que la participation de ARCHE Agglo sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune.
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le 23/01/2024
ID : 026-200056547-20240122-DE_2024_02-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

